

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

LE SOUFFLE DE L'ÉTOILE

Immersion Désert Premium — Édition 2027

Version règlement et CGI 2027 — Mise à jour du 13/05/2026

SOMMAIRE

- ART. 1 : Organisation
- ART. 2 : Acceptation du règlement / portée des conditions générales
- ART. 3 : Définition du Souffle de l'Étoile
- ART. 4 : Conditions d'admission des participantes
- ART. 5 : Nature de l'expérience et absence de compétition
- ART. 6 : Programme indicatif du séjour
- ART. 7 : Vérifications administratives, médicales et logistiques
- ART. 8 : Sponsoring individuel et visibilité personnelle
- ART. 9 : Itinéraires, marches et activités
- ART. 10 : Départs, briefings et consignes
- ART. 11 : Encadrement, ravitaillement et points d'appui
- ART. 12 : Bivouac, hébergement et vie sur place
- ART. 13 : Absence de chronométrage, classement et récompenses
- ART. 14 : Ravitaillement en eau
- ART. 15 : Assistance médicale et bien-être
- ART. 16 : Interruption de participation / départ anticipé
- ART. 17 : Assurances
- ART. 18 : Conditions climatiques et nature du terrain
- ART. 19 : Balisage, signalisation et sécurité
- ART. 20 : Équipement obligatoire et conseillé
- ART. 21 : Inscriptions, droits d'engagement et obligations
- ART. 22 : Annulations / report / remboursement
- ART. 23 : Comportement, sécurité et exclusion
- ART. 24 : Respect de l'environnement
- ART. 25 : Absence de prix et esprit du séjour
- ART. 26 : Modification / report / annulation par l'Organisation
- ART. 27 : Utilisation d'images

ART. 28 : Protection des données personnelles

ART. 29 : Révision / mise à jour du règlement

ART. 30 : Litige / droit applicable

ART. 1 : ORGANISATION

Le Souffle de l'Étoile est une immersion désert premium, féminine, organisée au Maroc par Les Étoiles Productions, numéro SIRET 93110442600016, dont le siège social est situé 67 rue Saint Jacques, 75005 Paris, ci-après l'« Organisateur ».

L'événement est prévu au printemps 2027, dans le désert de l'Oriental au Maroc, selon les dates, lieux de rendez-vous, modalités de transfert et conditions logistiques communiqués par l'Organisateur sur ses supports officiels.

ART. 2 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT / PORTÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Du seul fait de son inscription au Souffle de l'Étoile, chaque participante accepte expressément et sans réserve le présent règlement, ses éventuels addendum, ainsi que les consignes écrites ou orales transmises par l'Organisateur avant et pendant le séjour.

La participante s'engage également à respecter la législation en vigueur dans le pays d'accueil, en l'occurrence le Maroc, ainsi que les consignes des autorités locales, de l'équipe d'encadrement et des équipes médicales ou logistiques.

ART. 3 : DÉFINITION DU SOUFFLE DE L'ÉTOILE

Le Souffle de l'Étoile est une immersion féminine premium de plusieurs jours dans le désert de l'Oriental. Il ne s'agit ni d'une course chronométrée, ni d'une compétition sportive, ni d'un stage médical, thérapeutique ou spirituel.

L'expérience repose sur la marche, la respiration, le mouvement doux, les temps de silence, la récupération, les soins de confort et l'immersion dans un environnement désertique sécurisé. Elle vise à offrir un cadre rare, élégant, sobre et structuré, permettant à chaque participante de vivre une parenthèse personnelle forte, dans un collectif limité et encadré.

ART. 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES PARTICIPANTES

Est admise comme participante toute femme âgée d'au moins dix-huit (18) ans, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et ayant validé son inscription dans les conditions prévues par l'Organisateur.

L'événement étant organisé dans un environnement naturel isolé, chaque participante doit être en capacité de marcher sur terrain désertique, pierreux, sableux ou irrégulier. L'expérience reste accessible, mais nécessite un état de santé compatible avec une marche légère et la vie en bivouac.

L'Organisateur peut refuser une inscription ou demander un complément d'information médicale lorsqu'il estime que le profil de la participante n'est pas adapté aux contraintes du séjour.

ART. 5 : NATURE DE L'EXPÉRIENCE ET ABSENCE DE COMPÉTITION

Le Souffle de l'Étoile est une expérience non compétitive. Aucun chronométrage, classement sportif ou objectif de performance ne sera mis en place.

Les marches et activités proposées ont pour vocation l'immersion, la progression douce, le ressourcement, la découverte du désert et la cohésion du groupe. Chaque participante s'engage à respecter le rythme général fixé par l'encadrement et les consignes de sécurité.

ART. 6 : PROGRAMME INDICATIF DU SÉJOUR

Sous réserve de modifications éventuelles liées à la sécurité, à la météo, aux autorités locales ou à l'organisation logistique, le programme indicatif du Souffle de l'Étoile pourra comprendre :

- Accueil des participantes à l'aéroport d'Oujda et transfert vers le bivouac ;
- Installation, contrôles administratifs, briefing général et première nuit au bivouac ;
- Marches guidées dans le désert, temps de respiration, mouvement doux, récupération et soins de confort ;
- Temps de silence, temps personnel, échanges collectifs et expériences immersives au lever ou au coucher du soleil ;
- Soirée de clôture, retour vers Oujda ou l'aéroport selon le programme communiqué.

Le programme précis, les horaires et les activités pourront être adaptés à tout moment par l'Organisation dans l'intérêt de la sécurité, du confort et de la qualité de l'expérience.

ART. 7 : VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES, MÉDICALES ET LOGISTIQUES

Les vérifications auront lieu à l'arrivée des participantes ou en amont du séjour par voie numérique. Chaque participante devra avoir fourni les documents demandés par l'Organisation avant le début de l'événement.

- Passeport valide selon les exigences d'entrée au Maroc ;
- Fiche participante complète ;
- Contact d'urgence ;
- Informations médicales utiles à la sécurité de la participante ;
- Attestation ou certificat médical si demandé par l'Organisation ;
- Acceptation du présent règlement et des conditions générales d'inscription.

Le défaut de transmission des informations obligatoires peut entraîner la non-participation au séjour, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

ART. 8 : SPONSORING INDIVIDUEL ET VISIBILITÉ PERSONNELLE

Le Souffle de l'Étoile étant une expérience premium, sobre et cohérente sur le plan visuel, toute visibilité commerciale personnelle, sponsoring individuel, affichage de marque ou opération promotionnelle devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout affichage ou toute communication jugée incompatible avec l'image, l'éthique ou les partenaires de l'événement.

ART. 9 : ITINÉRAIRES, MARCHES ET ACTIVITÉS

Les itinéraires, distances, durées de marche et activités sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés à tout moment par l'Organisation selon les conditions météorologiques, l'état du terrain, le niveau du groupe, les décisions des autorités locales ou toute contrainte de sécurité.

La participation aux activités n'est pas obligatoire. L'Organisation respectera les choix des participantes.

Les participantes doivent suivre les itinéraires, guides, encadrants et consignes transmis. Toute sortie non autorisée du groupe ou du périmètre défini est interdite.

ART. 10 : DÉPARTS, BRIEFINGS ET CONSIGNES

Des briefings pourront être organisés chaque jour afin de préciser le déroulement des activités, les horaires, les consignes de sécurité, les conditions météo et les recommandations pratiques.

Chaque participante s'engage à assister aux briefings et à respecter les consignes transmises par l'Organisation, les guides, l'équipe médicale, le staff bivouac et les autorités compétentes.

ART. 11 : ENCADREMENT, RAVITAILLEMENT ET POINTS D'APPUI

L'Organisation met en place un dispositif d'encadrement adapté à la nature du séjour : guides, équipe logistique, équipe médicale ou paramédicale, assistance terrestre et points d'appui selon le programme retenu.

De l'eau minérale à volonté et des ravitaillements adaptés seront fournis selon les modalités communiquées par l'Organisation. Les participantes restent responsables de leur propre hydratation et doivent respecter les consignes données sur l'empot minimum d'eau.

ART. 12 : BIVOUAC, HÉBERGEMENT ET VIE SUR PLACE

Le séjour comprend un hébergement en bivouac premium, selon les modalités prévues dans l'offre souscrite en tente individuelle ou autre formule communiquée par l'Organisation.

Le bivouac est un espace de repos, de sécurité, de respect et de convivialité. Chaque participante s'engage à respecter les horaires, les zones de repos, les consignes d'hygiène, les espaces communs, les équipes présentes et les autres participantes.

- Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée ;
- Le bivouac est non-fumeur, sauf zone éventuellement désignée ;
- Les produits d'hygiène biodégradables seront fortement conseillés voire, obligatoires ;
- Toute nuisance sonore ou comportement portant atteinte au groupe peut entraîner une exclusion, les frais de transfert à Oujda et le vol de retour seront à la charge de la participante.

ART. 13 : ABSENCE DE CHRONOMÉTRAGE, CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le Souffle de l'Étoile n'est pas une épreuve sportive chronométrée. Aucun classement, podium ou trophée de performance ne sera établi.

Une remise symbolique, un certificat de participation ou un souvenir officiel pourra être proposé par l'Organisation à la fin du séjour, sans valeur compétitive.

ART. 14 : RAVITAILLEMENT EN EAU

L'Organisation se charge de l'approvisionnement en eau minérale pendant le séjour. Chaque participante doit toutefois disposer d'un système personnel d'import d'eau suffisant lors des marches et activités extérieures.

L'Organisation pourra imposer une capacité minimale d'import d'eau selon les conditions climatiques et la durée des sorties.

ART. 15 : ASSISTANCE MÉDICALE ET BIEN-ÊTRE

Une équipe médicale, paramédicale et de premiers secours sera présente selon le dispositif défini par l'Organisation. Elle aura pour mission d'assurer la sécurité sanitaire des participantes et d'intervenir en cas de difficulté.

Les activités de respiration, mouvement doux, récupération, massage, réflexologie ou soins de confort éventuellement proposés ne constituent pas un acte médical, un traitement thérapeutique ou une promesse de résultat sur la santé physique ou mentale des participantes.

L'équipe médicale ou l'Organisation pourra décider d'interrompre la participation d'une participante à une activité ou au séjour si son état physique ou psychologique apparaît incompatible avec la poursuite de l'expérience en sécurité.

ART. 16 : INTERRUPTION DE PARTICIPATION / DÉPART ANTICIPÉ

Toute participante souhaitant interrompre volontairement sa participation devra en informer l'Organisation et signer, le cas échéant, une décharge officielle fournie par l'Organisation.

- La participante pourra rester au bivouac jusqu'à la fin du séjour, sous réserve du respect des règles de sécurité et d'organisation ;
- Ou demander un transfert anticipé vers Oujda ou à l'aéroport d'Oujda-Angads, à ses frais (forfait transport de 700 euros), selon les disponibilités logistiques et sans impact sur le bon déroulement de l'événement. Le montant du vol retour sera à la charge de la participante.

Aucun départ anticipé ne pourra être organisé hors du cadre fixé par l'Organisation, sauf urgence médicale ou décision des autorités compétentes.

ART. 17 : ASSURANCES

L'Organisateur souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de l'organisation de l'événement, dans les limites du contrat souscrit.

Chaque participante participe en pleine connaissance des risques inhérents à une immersion en milieu naturel désertique. Il lui appartient de souscrire, à titre personnel, une assurance individuelle accident, assistance rapatriement, frais médicaux à l'étranger, annulation, bagages et voyage.

L'Organisation ne prend pas en charge le remboursement des billets d'avion, frais de transport, hébergement extérieur, dépenses personnelles ou frais engagés auprès de tiers.

ART. 18 : CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN

Le désert de l'Oriental présente des conditions spécifiques : variations de température entre le jour et la nuit, vent, poussière, terrain pierreux, sableux ou irrégulier, isolement relatif et contraintes de déplacement.

Les participantes reconnaissent être informées de ces conditions et acceptent que le programme puisse être modifié pour des raisons de sécurité, de confort ou de faisabilité logistique.

ART. 19 : BALISAGE, SIGNALISATION ET SÉCURITÉ

Les participantes devront impérativement suivre les guides, les encadrants, les itinéraires et les zones définies par l'Organisation. Il est interdit de s'éloigner seule du groupe ou du bivouac sans autorisation préalable, sauf dans des zones reconnues par l'Organisation.

Des moyens de communication, des véhicules d'assistance ou dispositifs de sécurité seront mis en place selon le programme et les conditions du terrain.

ART. 20 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET CONSEILLÉ

Chaque participante doit prévoir un équipement personnel adapté à la marche, au désert et à la vie en bivouac. La liste définitive sera communiquée par l'Organisation avant le séjour.

- Passeport valide ;
- Chaussures de marche ou de trail déjà testées ;
- Sac de jour adapté ;
- Capacité d'emport d'eau suffisante, gourde ;
- Casquette, lunettes de soleil, crème solaire haute protection ;
- Vêtements respirants pour la journée et vêtements chauds pour le soir ;
- Lampe frontale ;
- Trousse personnelle de soins et médicaments personnels ;
- Produits d'hygiène biodégradables recommandés ;

- Espèces pour dépenses personnelles ou transfert anticipé.

ART. 21 : INSCRIPTIONS, DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS

Les inscriptions se font en ligne via le site officiel de l'Organisation ou tout support partenaire autorisé. L'inscription est personnelle, ferme et définitive, sauf stipulation spécifique du présent règlement.

Le montant total des droits d'inscription comprend, selon la formule choisie et les conditions communiquées lors de l'inscription :

- Les vols aller-retour au départ de Paris ;
- Les transferts A/R entre l'aéroport d'Oujda et le bivouac, selon les créneaux officiels ;
- L'hébergement pendant le séjour ;
- La pension complète prévue au programme ;
- L'encadrement, la logistique, la sécurité et l'organisation générale ;
- Les activités prévues au programme ;
- L'assistance médicale ou de premiers secours selon le dispositif retenu ;
- Les contenus photo/vidéo éventuellement fournis par l'Organisation ;
- La soirée ou le moment de clôture prévu au programme.

Le montant total des droits d'inscription ne comprend pas :

- Les assurances personnelles, voyage, annulation, rapatriement, bagages ;
- Les dépenses personnelles ;
- Les boissons ou prestations non incluses ;
- Les options payantes ;
- Les frais de transfert en cas de départ volontaire anticipé ;
- Tout frais engagé auprès de tiers.

L'inscription n'est définitivement validée qu'une fois le paiement intégral reçu dans les délais fixés par l'Organisation et le dossier administratif complété.

ART. 22 : ANNULATIONS D'ENGAGEMENT / REPORT D'INSCRIPTION / REMBOURSEMENT

Les demandes d'annulation, de report ou de remboursement doivent être exprimées uniquement par e-mail avec accusé de réception à l'adresse : direction@lbdle.com. Seule la date de réception de la demande fait foi pour le calcul des frais d'annulation et du montant éventuellement remboursable.

NOTA : Les frais d'annulation sont calculés sur le montant total de l'inscription, indépendamment des sommes déjà versées au moment de la demande d'annulation. Ces frais correspondent aux engagements logistiques, administratifs, opérationnels et de réservation engagés par l'Organisateur dès validation de l'inscription.

Barème de remboursement applicable, sous réserve des dates définitives de l'édition concernée :

- Jusqu'au 31 octobre 2026 : remboursement des sommes versées, moins un forfait de 200 euros couvrant les frais de traitement du dossier ;
- Entre le 1er novembre et le 31 décembre 2026 : 75 % du montant total de l'inscription seront remboursés ; l'Organisateur conservera 25 % du montant total de l'inscription au titre des frais d'annulation ;
- Entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2027 : 50 % du montant total de l'inscription seront remboursés ; l'Organisateur conservera 50 % du montant total de l'inscription au titre des frais d'annulation ;
- À compter du 1^{er} mars 2027 : aucun remboursement ne pourra être accordé, y compris en cas d'empêchement personnel ou médical.

Les remboursements éventuels seront effectués dans un délai maximum de 60 jours suivant la réception de la demande complète.

Le report d'inscription vers une édition suivante pourra être proposé par l'Organisation, selon les places disponibles, les dates limites communiquées et sous condition de règlement intégral de l'inscription. Une inscription ne peut être reportée qu'une seule fois. Aucun report d'une inscription déjà reportée n'est possible.

ART. 23 : COMPORTEMENT, SÉCURITÉ ET EXCLUSION

Chaque participante s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres participantes, l'équipe d'organisation, les prestataires, les populations locales, les autorités et l'environnement.

Tout comportement agressif, insultant, dangereux, discriminatoire, irrespectueux, ou toute violation des consignes de sécurité, peut entraîner l'exclusion immédiate du séjour, sans remboursement.

ART. 24 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Souffle de l'Étoile se déroule dans un environnement naturel fragile. Les participantes s'engagent à ne laisser aucun déchet sur le terrain, à respecter les zones de bivouac, les consignes de tri, les produits autorisés et les indications de l'Organisation.

Tout manquement grave au respect de l'environnement peut entraîner une exclusion immédiate du séjour.

ART. 25 : ABSENCE DE PRIX ET ESPRIT DU SÉJOUR

Le Souffle de l'Étoile ne comporte pas de prix, prime, classement ou récompense sportive. L'esprit du séjour repose sur l'expérience, la présence, la marche, l'introspection, la sécurité et la qualité du collectif.

ART. 26 : MODIFICATION / REPORT / ANNULATION PAR L'ORGANISATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le programme, les horaires, les itinéraires, le lieu de bivouac, les activités, les transferts, ou de reporter ou annuler l'événement.

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée contre l'Organisation en cas d'annulation, de report ou de modification résultant d'un cas de force majeure, d'une décision administrative, sécuritaire, sanitaire, climatique, d'une contrainte locale ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

En cas d'annulation par l'Organisation, une solution de report, de substitution ou de remboursement partiel ou total pourra être proposée selon les circonstances et les frais irrécupérables déjà engagés.

ART. 27 : UTILISATION D'IMAGES

Le Souffle de l'Étoile, son bivouac, ses marches, ses activités, ses espaces de vie et ses temps forts pourront faire l'objet de captations photo et vidéo par l'Organisation ou ses prestataires officiels.

Chaque participante autorise l'Organisation, ses ayants droit, partenaires, médias et prestataires à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, son nom, sa voix et sa participation au séjour, sur tout support existant ou à venir, dans le monde entier, pour une durée de dix (10) ans, à des fins de communication, promotion, information, presse, réseaux sociaux, site internet et supports commerciaux liés à l'Organisation et à ses événements.

Toute opposition pour motif légitime devra être formulée par écrit à direction@lbdle.com au plus tard trente (30) jours avant le début du séjour, afin que des mesures raisonnables puissent être prises autant que possible.

ART. 28 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au RGPD et aux règles applicables. Les données collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation du séjour, à la sécurité des participantes, à la communication liée à l'événement et aux obligations administratives.

Les participantes disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de leurs données, pouvant être exercé par e-mail à : direction@lbdle.com.

Les données peuvent être communiquées aux prestataires et partenaires intervenant directement dans l'organisation du séjour, dans le respect des obligations de confidentialité.

ART. 29 : RÉVISION / MISE À JOUR DU RÈGLEMENT

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le présent règlement à tout moment. Les modifications s'appliqueront après notification par tout moyen utile, notamment par publication sur le site officiel ou communication électronique aux participantes inscrites.

ART. 30 : LITIGE / DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est rédigé en langue française, seule version ayant valeur juridique. Il est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement qui n'aurait pu faire l'objet d'un accord amiable relève de la compétence des tribunaux civils compétents.